

## Le système traditionnel



# Pour en finir avec le système traditionnel

En 1992 le législateur ,conscient de ne pouvoir supprimer toute décharge, a imposé la réduction des déchets pour n'accepter, dans des décharges gérées avec un maximum de précaution, que des déchets ultimes à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2002.

Pour y arriver, 3 solutions :

**1/ produire moins de déchets en augmentant la durée d'utilisation des produits;**

**2/ réduire le volume et le poids des déchets admis en décharge ;**

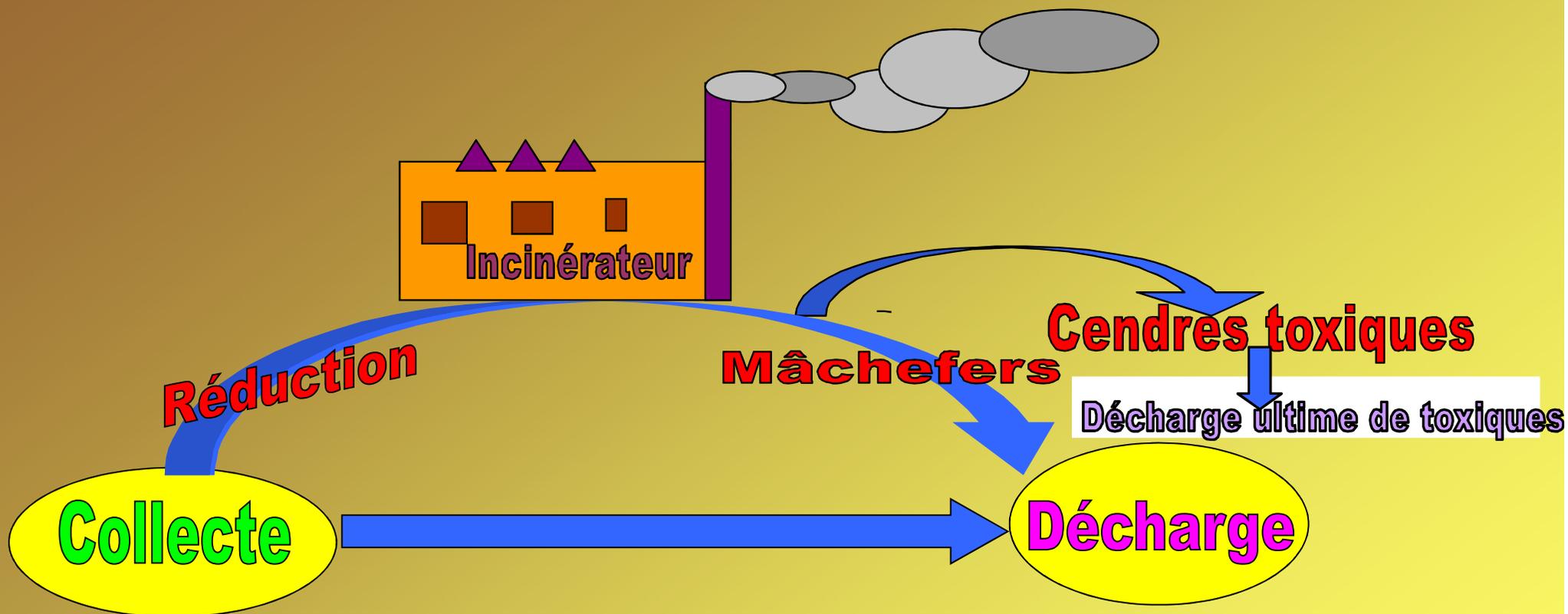
**3/ récupérer un maximum de déchets afin de les réutiliser, de les composter ou de les recycler.**

# Définition des déchets ultimes

« Est ultime au sens de la présente loi un déchet, résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux. »

Article 1 de la loi du 13 juillet 1992

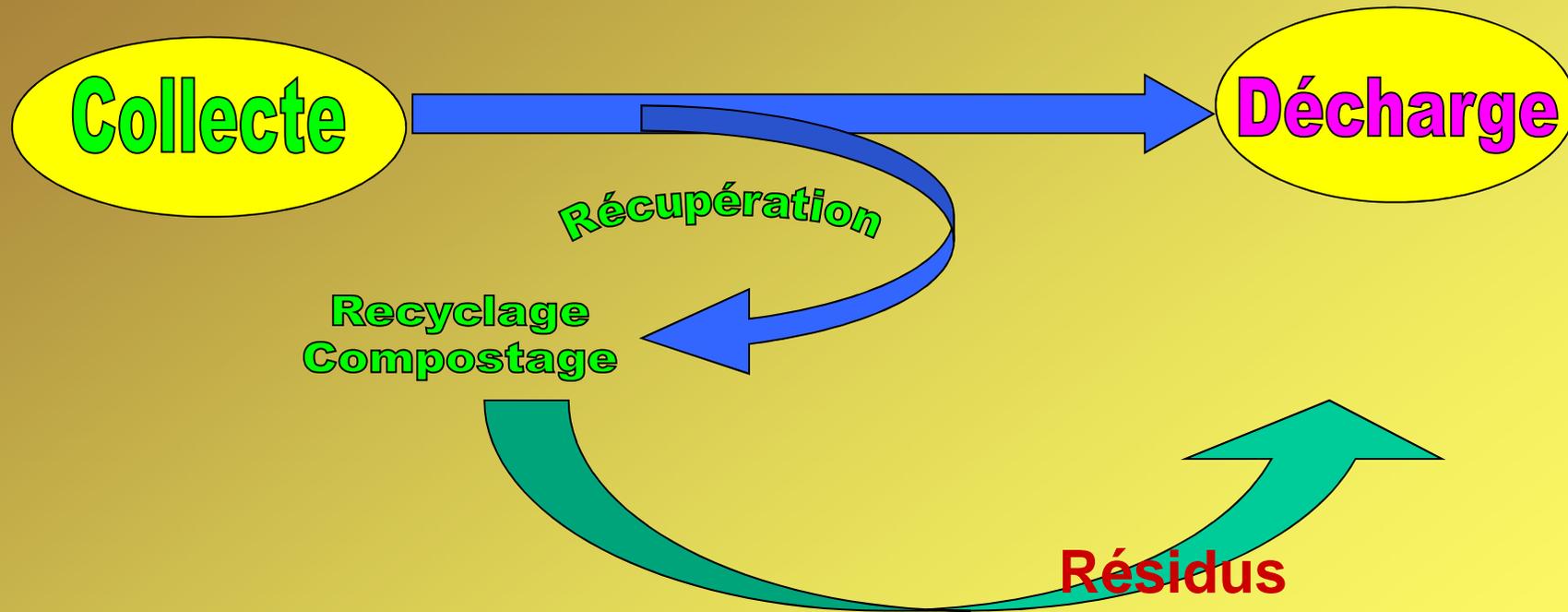
# De la collecte à la décharge, un traitement intermédiaire : la réduction



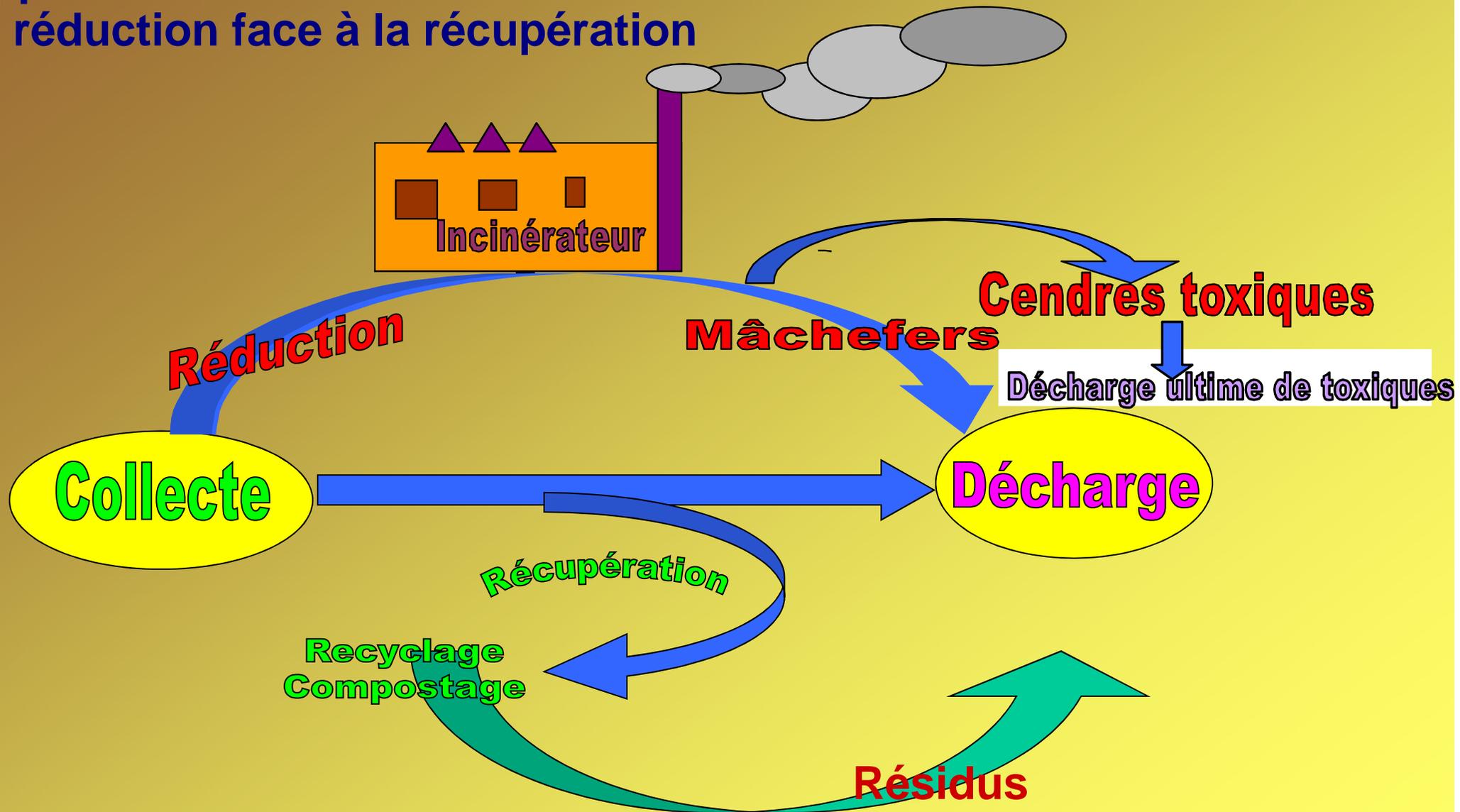
« Est ultime ... un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment ... **par réduction de son caractère polluant ou dangereux.** »

Les résidus d'incinération, comportant notamment des produits hautement toxiques, organochlorés (dioxines, furanes), créés par la combustion, accroissent le caractère polluant et dangereux des déchets.

# De la collecte à la décharge, l'autre traitement intermédiaire : la récupération

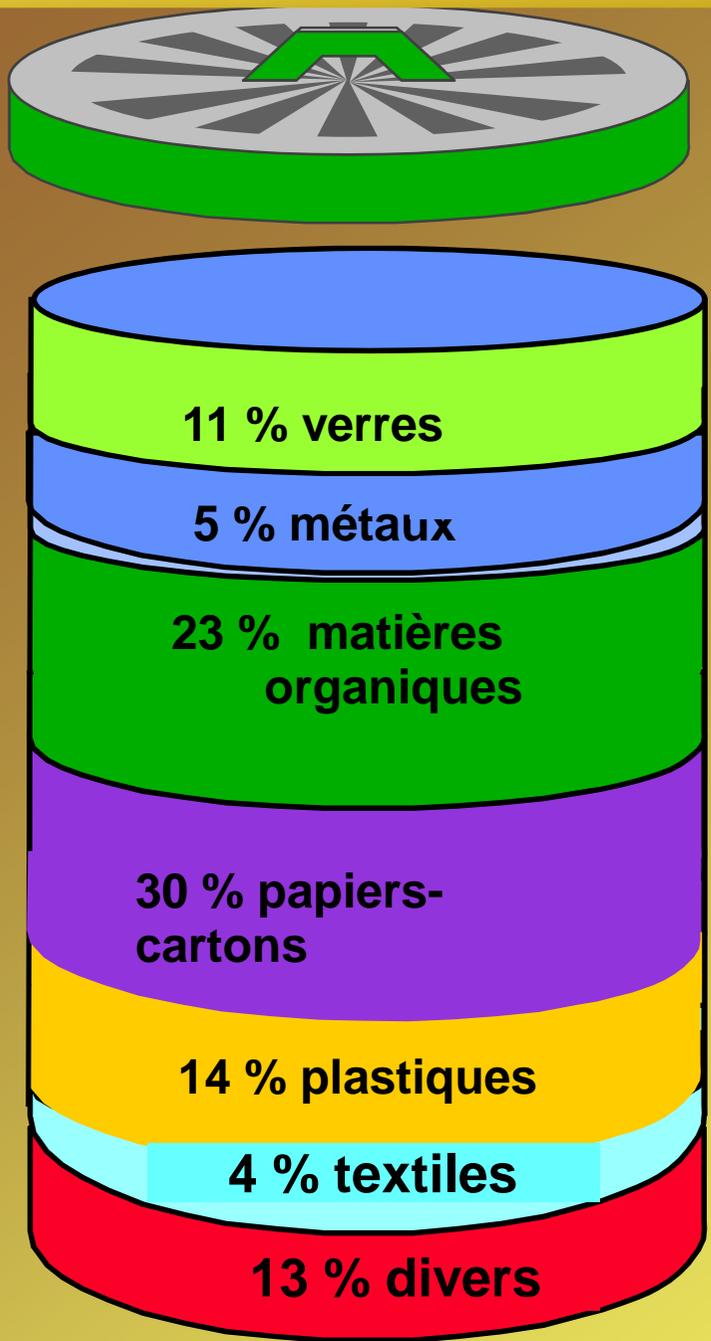


De la collecte à la décharge,  
deux traitements intermédiaires  
opposés :  
la réduction face à la récupération





# COMPOSITION DES DECHETS MENAGERS RESIDUELS



RecyclablesS	Compostables	Incinérables
16 % seulement recyclables		
48 % recyclables ou incinérables		
		13 % incinérables ou en stockage
<b>64 %</b>	<b>53 %</b>	<b>84 %</b>
<p><b>Si on recycle au maximum et l'on composte au mieux, il ne reste plus que 13 % à incinérer ... ou à stocker</b></p>		